



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

192-2023 MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Le contexte actuel du marché de l'emploi particulièrement défavorable aux employeurs publics s'aggrave pour Cœur de Savoie du fait de la concurrence des collectivités voisines. Notre perte d'attractivité se manifeste par la difficulté structurelle de recruter sur la quasi-totalité des postes publiés, mais aussi par le départ régulier de bons éléments vers d'autres employeurs.

La rigidité de notre organisation du travail dont le cycle hebdomadaire est fixé à 35h/semaine (donc sans génération de jours de RTT) est une faiblesse régulièrement mise en avant, aussi bien par les candidats refusant de venir que par nos salariés et nos cadres.

Sur la base de ce constat, le Bureau communautaire souhaite proposer une modalité complémentaire d'organisation du temps de travail pour améliorer notre attractivité sans dégrader la qualité de service ni nos finances : **proposer d'opter pour un cycle hebdomadaire du travail à 36 heures par semaine (pour un agent temps complet).**

Compte-tenu de cette durée hebdomadaire de travail, les agents concernés bénéficieraient de 6 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures. Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours de RTT serait proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

Il est rappelé que les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir. La pose des RTT générées se ferait au semestre (jusqu'au 31/07 pour le 1^{er} semestre et jusqu'au 31/01 n+1 pour le 2nd semestre) et ne serait pas reportable en année n+1 au-delà du 31/01. Les RTT ne seraient pas cumulables sur le Compte épargne-temps (CET).

Les agents non annualisés continueraient de bénéficier en accord avec le supérieur hiérarchique, d'une demi-journée non travaillée fixe par semaine, ou d'une journée toutes les 2 semaines.

Cette nouvelle modalité s'ajouterait à l'organisation actuelle à 35h02 heures / semaine qui resterait en vigueur pour les agents qui feraient le choix de la conserver, ainsi que pour les agents annualisés du transport scolaire et du pôle services à la personne à l'exception des responsables de sites et structures (directeurs de centre de loisirs, espaces-jeunes et directeurs de multi accueils) qui eux pourraient opter pour cette nouvelle modalité à 36h/semaine. Rappelons que cette organisation à 35h02/semaine permet de bénéficier d'un jour de RTT qui s'est substitué à la « journée de la Présidente » supprimé à la demande de l'État avec le passage aux 1607 h/an.

Le Comité social territorial a rendu un avis favorable lors de sa séance du 5 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'instauration de la modalité d'organisation du temps de travail supplémentaire à 36h/semaine comme indiqué ci-dessus pour les agents de la Communauté de communes éligibles.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

